**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
**DU 18 JUILLET 2016 A SAINT-PERDOUX**

COMMUNAUTE DE COMMUNES
PORTES SUD PERIGORD
23 Avenue de la Bastide
24500 EYMET
Tél 05/53/22/57/94

**L'AN DEUX MILLE SEIZE**
**Le 18 Juillet A 20 H 30**
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale de SAINT-PERDOUX
sous la présidence de M. Jérôme BETAILLE

En exercice 39
Présents 31
Pouvoirs 03
Votants 34

Date de convocation : 13/07/2016

Délégués des communes :

| | | |
|---|---|---|
| **BARDOU**<br>-M. Michel CASTAGNET | **BOISSE**<br>-Mme Stéphanie MOLLE, excusée | **CONNE DE LABARDE**<br>-M. Bernard TRIFFE + **1 pouvoir** |
| **EYMET**<br>-M. Jérôme BETAILLE **+ 1 pouvoir**<br>-Mme Sylvie RIALLAND excusée<br>-M. Henri DELAGE<br>-Mme Catherine CHAISE<br>-M. Jean-Jacques LAGENEBRE<br>-Mme Martine AGARD-DENUEL<br>-M. Maurice BARDET, excusé<br>-Mme Anne Laure BARBE<br>-M. Jean-Louis COMBEAU excusé 1 pouvoir à M. Bétaille<br>-Mme Rose LALLEMANT excusée | **FAURILLES**<br>-M. Gérard MARTIN | **FAUX**<br>-M. Alain LEGAL + **1 pouvoir**<br>-Mme Anne Marie FONTAYNE excusée 1 pouvoir à M. Legal |
| **FLAUGEAC**<br>-M. Gérard BAILLY | **FONROQUE**<br>-Mme Régine BAGARD | **ISSIGEAC**<br>-M. Jean-Claude CASTAGNER<br>-Mme Françoise DUBOIS |
| **MONMADALES**<br>-Mme Marie ROSETE | **MONMARVES**<br>-M. Christian BARCHIESI | **MONSAGUEL**<br>-M. Hervé DELAGE |
| **MONTAUT**<br>-M. Yves VEYRAC | **PLAISANCE**<br>-M. Jean Marie FRICOT | **RAZAC D'EYMET**<br>M. Thierry GROSSOLEIL |
| **SADILLAC**<br>-M. Yves BORDES | **ST-AUBIN DE CADELECH**<br>-Mme Annie LANDAT | **ST-AUBIN DE LANQUAIS**<br>-M. Moïse LABONNE |
| **ST-CAPRAISE D'EYMET**<br>-M. Henri TONELLO | **ST-CERNIN DE LABARDE**<br>-M. Vianney d'HAUTEFEUILLE | **STE-EULALIE D'EYMET**<br>-M. Martial LAJOUX absent |
| **STE-INNOCENCE**<br>-M. Jean Marc DIVINA | **ST-JULIEN D'EYMET**<br>-M. Jean-Maurice BOURDIL | **ST-LEON D'ISSIGEAC**<br>-M. Gérard SIMON excuse 1 pouvoir à M. Triffe |
| **ST-PERDOUX**<br>-M. Lucien POMEDIO | **STE-RADEGONDE**<br>-M. Michel COASSIN | **SERRES ET MONTGUYARD**<br>-M. Christian MORTEMOUSQUE |
| **SINGLEYRAC**<br>-M. Jean Lacotte | | |

Mme Catherine CHAISE est élue secrétaire de séance

Ordre du jour :

Adoption procès-verbal du 20 Juin 2016

1-Tarifs de la taxe de séjour au 1er janvier 2017
2-Mise en place d'un schéma de développement économique et implantation : participation financière au lancement de l'étude
3-Transfert de personnels suite à prise de compétence restauration scolaire au 01/09/2016

4-Créations et suppressions d'emplois au 01/09/2016 suite à transfert de personnels et modifications du tableau des effectifs
5-Renouvellement CDD au 01/09/2016 pour 25.62/35ème
6-Renouvellement CDD au 01/09/2016 pour 35.00/35ème
7-Renouvellement CDD au 01/09/2016 pour 24.00/35ème
8-Recrutement ATSEM titulaire du concours et création de poste au 01/09/2016
9-avenant au marché voirie et autorisation de signature
10-Compétence Plan Climat Air Energie Territorial
11-Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 20 juin est adopté à l'unanimité.

Le président remercie le maire de St-Perdoux pour son accueil et passe à l'ordre du jour.
Il demande au conseil de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :
11-Délégation d'exercice d'un Droit de Préemption Urbain (DPU) à la commune d'Issigeac AB N°336.
Le conseil, à l'unanimité accepte de rajouter le point 11 à l'ordre du jour.

**1-Tarifs de la taxe de séjour au 1er janvier 2017**

La commission tourisme propose de réviser les tarifs de la taxe de séjour au 1er janvier 2017 en tenant compte de l'augmentation des prix à la consommation tout en respectant le tarif plancher et plafonné.
M. Le président fait part d'une erreur sur les 2 derniers tarifs proposés : 0.20 au lieu de 0.30.

| Catégorie d'hébergement | Tarif taxe de séjour | Taxe de séjour départementad ditionnelle | Total |
|---|---|---|---|
| Palaces et les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents | 0,70 | 0,07 | 0,77 |
| Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents | 0,70 | 0,07 | 0,77 |
| Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques de classement touristique équivalents | 0,70 | 0,07 | 0,77 |
| Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents | 0,60 | 0,06 | 0,66 |
| Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents | 0,50 | 0,05 | 0,55 |
| Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalents | 0,40 | 0,04 | 0,44 |
| Hôtels et résidences de tourisme, villages en vacances en attente de classement ou sans classement | 0,40 | 0,04 | 0,44 |
| Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement | 0,40 | 0,04 | 0,44 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes | 0,20 | 0,03 | 0,33 |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance | 0,20 | 0,03 | 0,33 |

M. Martin pense qu'il serait judicieux d'augmenter la taxe des hôtels 3 et 4 étoiles suite à la revalorisation des bases foncières.
M. Triffe est contre ce principe, la taxe est assez élevée et il ne faut pas forcément voir dans ces types de logement le grand luxe mais des gens qui viennent en vacances.
M. Henri Delage explique que des propositions seront faites ultérieurement concernant le mode de perception : forfait ou réel, mais la commission est plutôt favorable au mode de perception au réel.
Mme Bagard fait observer que l'on est loin d'être la région la plus louée, et qu'en appliquant le forfait certains hébergeurs auraient du mal à maintenir leur activité ; de plus les hébergeurs ne sont pas là pour collecter un impôt.
M. Lacotte fait remarquer que les tarifs sont cohérents et sont au plus bas de la fourchette.

Le conseil communautaire, à la majorité (01 contre et 01 abstention), approuve les nouveaux tarifs de la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2017

**2-Participation financière à l'étude pour la mise en place d'un schéma de développement économique et d'implantation**

Le président informe le conseil communautaire qu'un volet du **C**ontrat **A**quitain pour le **D**éveloppement de l'**E**mploi **T**erritorial, jusque là dédié spécifiquement à la Communauté d'Agglomération de Bergerac, va s'étendre au Pays du Grand Bergeracois.

Il va s'agir de faire un état des lieux du développement économique du Pays, apprécier le foncier et l'immobilier disponible, pour définir ensuite une stratégie d'installation des entreprises.

Un cahier des charges a été élaboré par l'animateur du CADET pour lancer un appel à concurrence et retenir un cabinet d'études chargé de ce recensement. Le coût estimé de cette étude est d'environ 60 000 € et une participation financière de 1 000 € est sollicitée.

M. Hervé Delage explique que c'est une opportunité pour notre territoire, l'axe développé étant d'accueillir les activités économiques sur notre territoire.
Le président fait remarquer que des diagnostics ont déjà été réalisés et seront complémentaires ; il semble intéressant d'analyser le foncier et l'immobilier existant afin de savoir pourquoi des entreprises ont disparu ou pourquoi elles ne viennent pas sur notre territoire.
M. Martin demande si le SCOT sera associé à la démarche. M. Delage répond qu'il sera partenaire lors des différentes réunions et un appui auprès du technicien.
Mme Barbe fait observer que la somme est modique et permettra de voir les travaux envisagés par la CAB concernant les zones d'activités intercommunales.
Mme Bagard garde un mauvais souvenir du bureau d'études de l'OPAH et trouve que les bureaux d'études fleurissent.
M. Legal insiste sur le fait qu'un état des lieux a déjà été réalisé et qu'il doit être valorisé ; de plus il demande si les chambres consulaires seront associées à la démarche. Réponse favorable du vice-président.
M. Labonne pense que cette étude permettra de nous faire connaître au niveau régional.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise l'inscription de cette somme au budget (une DM suivra)

**3-Transfert de personnels suite à prise de compétence restauration scolaire au 01/09/2016.**

Un certain nombre de personnels est transféré des communes d'origine vers Portes Sud Périgord sur la partie temps méridien, entre la sortie des classes du matin, et l'entrée en classe de l'après-midi, pour assurer les fonctions de cantinières et/ou de surveillance sur ce temps.
Ce transfert n'a pas d'impact en termes de volume de temps de travail pour l'agent et il conserve la même résidence administrative.

Par conséquent, après accord des collectivités d'origine concernées, **avis favorable du Comité Technique en date du 30 Juin 2016,** le président propose au conseil communautaire d'entériner le tableau fixant les modalités du transfert des agents intéressés.

Le président fait remarquer qu'une réunion a été organisée le 04 juillet dernier avec les personnels concernés et qu'une autre réunion aura lieu avant la rentrée avec les élus en charge du dossier et l'ensemble du personnel des écoles.
M. Martin demande s'il reste encore des agents avec deux employeurs. Le président répond que tout le personnel scolaire est maintenant 100% communautaire, seul le personnel travaillant également pour le centre de loisirs est resté intercommunautaire (commune d'Eymet).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'accueillir à compter du 1er septembre les personnels concernés par le transfert de la compétence « cantine et restauration scolaire ».

**4-Créations et suppressions d'emplois au 01/09/2016 suite à transfert de personnels et modification du tableau des effectifs.**

Monsieur le Président propose :

1) les créations de postes suivants pour du personnel qui était uniquement « communal » :
- 1 Adjoint technique 2ème classe pour 8.75/35ème pour de la surv/garderie
- 1 Adjoint d'animation 2ème classe pour 6.38/35ème pour de la surv/garderie
- 1 Adjoint d'animation 2ème classe pour 15.00/35ème coordinateur TAP
- 2 Adjoints technique 2ème classe pour 30/35ème deux agents restauration Eymet
- 1 Adjoint technique 2ème classe pour 17.91/35ème un agent restauration Flaugeac
- 1 Adjoint technique 2ème classe pour 17.50/35 pour un agent restauration Singleyrac

2) les fermetures de postes, suivis des créations de postes suivants suite aux augmentations de temps de travail pour le personnel existant Portes Sud

- 1 Adjoint technique ppal 2ème classe de 18.00/35ème à 23.34/35ème
- 1 Adjoint d'animation 1ère classe de 13.00/35ème à 21.75/35ème
- 1 Adjoint d'animation 2ème classe de 03.02/35ème à 5.41/35ème
- 1 Adjoint technique 2ème classe de 11.00/35ème à 21.88/35ème
- 1 Adjoint technique ppal 2ème classe de 15.50/35ème à 30.76/35ème
- 1 Adjoint technique 2ème classe de 26.00/35ème à 29.00/35ème
- 1 Adjoint technique 2ème classe de 11.00/35ème à 29.00/35ème
- 1 Adjoint technique 2ème classe de 06.00/35ème à 21.00/35ème
- 1 Adjoint technique 2ème classe de 09.50/35ème à 13.00/35ème

Le président précise que le transfert de personnels n'a engendré aucune modification d'horaires pour les agents, et que le transfert d'heures a été réalisé à partir des informations données par les mairies.
Le président informe l'assemblée que la plupart de nos cantines sont livrées par Transgourmet ; Pour des raisons de simplification, il sera nécessaire d'harmoniser pour l'année 2017 ; la commission travaille également sur les circuits courts.

Le conseil communautaire, à l'unanimité approuve les créations de postes, accepte de fermer les postes et créer les nouveaux postes suites aux augmentations de temps de travail.

**5-Renouvellement CDD au 01/09/2016 pour 25.62/35è**

Le Président explique que le contrat d'un agent qui occupe les fonctions de : préparation des réfectoires, service et surveillance cantine, sur l'école d'Issigeac a été conclu pour une durée de 12 mois et peut être renouvelé à compter du 1er septembre 2016 pour 25.62/35ème,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de renouveler ce contrat pour une durée de 12 mois pour 25.62/35ème et sollicite l'autorisation de signature du contrat.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, donne son accord sur ce renouvellement.

**6-Renouvellement CDD au 01/09/2016 pour 35.00/35è**

Il explique que le contrat d'un agent qui occupe les fonctions d'ATSEM sur l'école d'Issigeac a été conclu pour une durée de 12 mois et peut être renouvelé à compter du 1er septembre 2016,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de renouveler ce contrat pour une durée de 12 mois pour 35.00/35ème, et de l'affecter à l'école de FAUX pour le remplacement de l'ATSEM en congé de maternité et sollicite l'autorisation de signature du contrat.
Mme Barbe fait remarquer qu'un congé de maternité ne dure pas un an et que l'on aurait pu faire 2 CDD de 06 mois. M. Fricot précise que l'agent en question a fait un courrier pour demander un congé parental à la suite de son congé de maternité.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, donne son accord sur son renouvellement.

**7-Renouvellement CDD au 01/11/2016 pour 24.00/35è**

Il explique que le contrat d'un agent qui occupe les fonctions de : accompagnatrice transport scolaire, entretien classes et sanitaires sur l'école d'Issigeac a été conclu pour une durée de 12 mois et peut être renouvelé à compter du 1er novembre 2016 pour 24.00/35ème,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de renouveler ce contrat pour une durée de 12 mois pour 24.00/35 et sollicite l'autorisation de signature

Le conseil communautaire, à l'unanimité, donne son accord sur son renouvellement

**8-Recrutement ATSEM titulaire du concours et création de poste au 01/09/2016**

*Arrivée de M. VEYRAC.*
Suite à la proposition du président validée en bureau d'avoir une ATSEM sur chaque site avec école maternelle,
Suite au déplacement de l'ATSEM en titre à l'école de Singleyrac sur l'école d'Issigeac,
Il convient de la remplacer et de nommer une autre ATSEM, à compter du 1er septembre 2016.
Le Président sollicite autorisation de création de poste sur un temps complet.

Il précise qu'aujourd'hui le poste d'ATSEM est devenu exigeant d'où le besoin de recruter des personnes qualifiées.

M. Legal demande des précisions sur cette création car pour lui il y a juste permutation d'agents : le président explique que l'ATSEM de Singleyrac prendra la place d'un adjoint technique sur Issigeac (qui faisait « fonction d'ATSEM ») qui remplacera lui même un adjoint technique à la cantine de l'école primaire d'EYMET en congé maladie ; il conviendra alors de créer un nouveau poste d'adjoint technique si cet agent reprend.
M.Legal fait également remarquer qu'il faut faire attention aux recrutements dans les écoles suite aux baisses des effectifs.
Le président répond qu'à l'avenir le renouvellement des CDD dans les écoles sera de plus en plus compliqué et qu'il faudra tenir compte de la carte scolaire et de ses conséquences.
Mme Rosete suggère qu'il faudrait peut-être accompagner les CCD « faisant fonction d'ATSEM » déjà en place. M. Lacotte répond que le concours est très difficile à obtenir, qu'il y a beaucoup de candidats pour peu de postes.

Le conseil communautaire, à l'unanimité approuve la création d'emploi à compter du 1er septembre (une DM suivra)

**9-Avenant marché voirie et autorisation de signature**

Suite aux pluies d'orages importantes du 28 mai 2016, il est impératif de réaliser des travaux supplémentaires d'assainissement pluvial pour favoriser les écoulements.

L'entreprise ETR propose un devis d'un montant de 4 685.50 € HT (5 622.60 € TTC).

| Montant définitif du marché | |
|---|---|
| Marché initial | 254 190.89 € TTC |
| Avenant n°1 | 5 622.60 € TTC |
| Total | 259 813.49 € TTC |

Adopté à l'unanimité.

## 10-Compétence Plan Climat Air Energie Territorial

Le président explique que le Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois (SyCoTeB), conscient de l'impact du changement climatique sur l'évolution future du territoire, a prescrit dans le SCoT du Bergeracois la mise en oeuvre d'une démarche de Plan Climat Air Energie Territorial.
M. le Président propose au conseil communautaire d'être volontaire dans cette démarche et de confier la compétence « élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial » au Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois afin de diminuer l'impact du territoire sur le climat et de répondre aux attentes de la loi sur la Transition Énergétique pour la croissance verte. En effet la loi n'oblige pas les EPCI de moins de 20 000 habitants à prendre cette compétence.
M. Triffe fait remarquer que le SDE 24 a déjà cette compétence et se demande si cela ne fait pas double emploi.
M. Legal répond que le SCOT a toute légitimité pour exercer cette compétence et a déjà organisé des ateliers.
Mme Barbe s'interroge sur le fait que nous avons la compétence économique et se demande comment vont s'articuler les préconisations : la communauté sera t-elle juste exécutante ?
Le président répond que la communauté de communes sera associée à l'élaboration du plan. Et aujourd'hui seule la CAB est en mesure d'exercer cette compétence.

Le conseil communautaire, à la majorité (03 abstentions) émet un avis favorable au transfert de compétence « élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial » au Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois.

## 11-Délégation d'exercice d'un Droit de Préemption Urbain (DPU) à la commune d'Issigeac AB N°336

La commune d'Issigeac a institué par délibération en date du 16/09/2013 un DPU Renforcé sur la parcelle AB N° 336 pour :

- La réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement dans les zones U et N de la carte communale.

La commune souhaite acheter, dans le cadre de l'aménagement de bourg la parcelle AB N° 336 d'une superficie de 184 m2 située en zone U, en vue de réaliser :

- Un espace public avec sanitaires.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité délègue l'exercice du DPU à la commune d'Issigeac pour la parcelle cadastrée AB N°336,

Portes Sud Périgord n'ayant pas la compétence « aménagement de bourg ».

Adopté à l'unanimité.

## 12-Questions diverses

-Ordures ménagères : La parole est donnée à M. Triffe concernant le choix du mode de collecte et sur le financement des aires de regroupement. On va vers une augmentation du coût même si on est un petit producteur d'ordures ménagères. Le seul moyen de réduire ce coût serait de passer en Bornes Apport Volontaires (BAV)
M. Legal demande où en est la réflexion sur la redevance incitative et fait remonter des problèmes dans l'organisation et la distribution des bacs.
Le président rappelle que la mode de collecte est aujourd'hui inchangé (même jour et même méthode) et que la commission doit réfléchir sur la solution la plus pérenne pour notre territoire.
M. Triffe : La redevance incitative n'a pas été retenue et rappelle que les nouvelles valeurs de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes ne sont pas connues et que nous ne savons pas encore ce qui va être imposé.
Pour les BAV, il faut laisser le temps de communiquer auprès des habitants, les regroupements sont assez difficiles (recherches de parcelles communales). La distribution des containers a été retardée car le SMD3 a employé du personnel temporaire qui ne connaissait pas le territoire, de plus le syndicat attend de connaître notre choix sur le mode de collecte.
M. Lacotte a déjà communiqué sur sa commune et cela lui pose problème s'il y a changement.
M. Triffe dit que le SMD3 a reconnu avoir fait une erreur stratégique en distribuant les bacs de collecte avant de mettre en place une réelle communication (distribution toujours en cours).
M. Grossoleil pense que la redevance incitative devrait pouvoir se mettre en place, les bacs étant déjà pucés. Il rappelle que pour lui, la Taxe d'enlèvement d'ordures ménagères est injuste.
M. Pomedio fait remarquer qu'il est nécessaire d'envoyer par le SMD3 des ambassadeurs de tris pour inciter les gens à trier.
Mme Landat dit que le tri sera plus difficile si l'on passe en BAV, les gens se sentent plus concernés en porte à porte.

M. Veyrac demande qui va entretenir les bacs distribués (roue cassée, nettoyage des bacs). Il fait également remarquer que les bacs peuvent rester toute la journée au bord de la route (pas très esthétique).
M. Tonello a eu le cas de plusieurs bacs renversés sur la route gênant la circulation.
Mme Rosete s'inquiète car le porte à porte ne peut se faire sur toute la commune ce qui entraine des disparités. Difficile également de communiquer auprès de la population.
Mme Bagard pense qu'il serait judicieux que le SMD3 anime des ateliers auprès des enfants, peut-être dans le cadre des TAP.

M. Triffe clôt le débat en indiquant que les différents scénarios chiffrés vont être envoyés aux communes afin de définir une orientation pour le mois de septembre ; il est en effet urgent de se positionner pour l'achat de matériels par le SMD3 ; il rappelle que l'entretien des bacs sera fait par le SMD3

- Travaux de voirie : devraient commencer semaine prochaine.
M. Tonello informe le conseil qu'ERDF a entrepris des travaux et qu'ils ont bouché certains fossés ; le président demande à ce que l'on suive ce dossier de près.

- Cartes communales : Les commissaires enquêteurs pour les cartes de Faurilles et d'Issigec ont été désignés.

- M. Castagner informe le conseil, que pendant la révision de la carte communale les CU positifs ne sont pas remis en cause et restent valides pour une durée de 18 mois (il attend confirmation écrite de la DDT).

- M. Labonne demande renseignements sur les contrats de ruralité ; le président ne manquera pas de revenir vers le conseil lorsqu'il aura plus d'informations à ce sujet.

- FPIC : Après renseignements, M. Lacotte informe que CCPSP a bénéficié de 100% en 2014, 50% en 2015 (effort fiscal de 0.89 au lieu de 0.90), et 0 en 2016 (il aurait fallu un effort fiscal de 1 au lieu 0.88 = pression fiscale de 12%)

- SYCOTEB (Plan Energie Climat) : L'enveloppe de la 2ème tranche n'ayant pas été complètement utilisée : Le projet de maison de services d'Issigeac a été déposé mais n'a pas été retenu car c'est une construction neuve.

- M. Triffe fait part d'une motion de soutien aux élus concernant l'étude de rénovation de la RN 21 : sera prise en septembre.

- M. Lacotte fait le point sur la situation financière de la CCPSP qui présente à ce jour un résultat positif de 526 820 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

La secrétaire de séance,
Catherine CHAISE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES SUD-PÉRIGORD 24500 EYMET

Le Président,
Jérôme BETAILLE